

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTERE DES MINES



**NOTE THEMATIQUE DE LA REVUE 2013 DU
DSCR2 ET DU PAG DU
SECTEUR DES MINES**

Kinshasa, Juillet 2014

NOTE THEMATIQUE DE LA REVUE MINES 2013

0. INTRODUCTION

0.1. BREF APERCU SUR LE SECTEUR DES MINES EN RDC

En République Démocratique du Congo, le secteur minier constitue un potentiel très significatif d'activités, de croissance et de revenus pour son économie, mais son exploration et exploitation restent, à ce jour, insuffisantes. (seulement 14% de la superficie du pays est cartographié géologiquement).

Il y a quelques décennies (1970-1980), le secteur minier, dominé par les entreprises publiques et para publiques, contribuait pour au moins 80% en valeur dans les exportations totales du pays, pour 60% dans les recettes budgétaires et pour 50-55% dans le Produit National Brut (PNB). Ces entreprises minières ont créé des infrastructures sociales (écoles, hôpitaux...) dans les zones minières et ont impacté significativement la vie sociale des populations locales. Elles occupaient une place de choix dans la mise en place des infrastructures sociales pour les habitants des zones minières.

Aujourd'hui, la situation n'est plus la même en termes de volume des recettes d'exportations et de contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) avec comme conséquence notamment, la déliquescence des entreprises publiques et l'absence d'une reprise de leurs actions sociales par les nouveaux intervenants du secteur minier. A titre indicatif, le PIB minier qui représentait 24,55% au cours de la décennie 80 a chuté pour atteindre les chiffres de 6,55% au cours de la décennie 90 avec un faible relèvement qui ne dépasse pas les 6% au cours des dix dernières années.

Nonobstant ce déclin, la contribution du secteur minier à l'économie nationale reste encore prépondérante du fait du manque de diversification sectorielle de l'économie congolaise. Ainsi, en dépit de son recul relatif sur les dernières décennies, le secteur minier reste un axe fondamental de la croissance économique et du développement de la RDC. A ce titre, son optimisation est un enjeu clé pour le pays.

0.2. CONTEXTE DE LA REVUE

Avec la promulgation du Code et du Règlement Miniers en 2002, la RDC s'est donné l'ambition de relancer son secteur minier, à travers l'initiative privée et les partenariats Public-Privé, pour qu'il joue son éternel rôle ; celui de moteur de croissance et de développement.

En dépit de ces ambitions et le potentiel minier important qui représente un atout considérable pour son développement, la RDC vit, aujourd'hui, un paradoxe : le boom du secteur minier en termes de production n'est pas suivi des retombées escomptées en termes de contributions à la croissance économique et l'amélioration du bien-être des populations. L'importance de l'activité minière pour la croissance et le développement nécessite d'y consacrer les efforts et les moyens nécessaires pour permettre au secteur de jouer son véritable rôle du levier du développement socio-économique du pays.

A cet égard, l'objectif principal du Gouvernement consiste à relancer la production minière pour soutenir durablement la croissance économique, l'accroissement des recettes à court terme et l'amélioration des conditions sociales dans les zones d'exploitation minière. Cet objectif a été réaffirmé dans le Programme d'Action du Gouvernement (2012-2013).

En effet, en 2013, après une année de mise en œuvre de son programme d'action, le Gouvernement a jugé opportun d'organiser la revue annuelle du PAP renforcé en vue d'évaluer les progrès accomplis du DSCR 2 et du Programme d'Action du Gouvernement en 2012, et de jeter les bases de la préparation, d'une part, du rapport périodique de mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux de développement et ,d'autre part, du budget 2014. Ces travaux, qui se sont tenus du 12 au 13 juillet 2013, ont porté sur cinq secteurs prioritaires ainsi que les thématiques spécifiques.

Plusieurs contraintes d'ordre général ont été identifiées, au cours de la revue, comme étant à la base des résultats mitigés enregistrés dans la mise en œuvre du PAP renforcé en 2012. Nonobstant l'existence de ces multiples contraintes et la faiblesse des résultats enregistrés, le rapport de cadrage macroéconomique indique que le développement de l'activité économique en RDC devrait se poursuivre sur la période 2013 - 2017. En moyenne, la croissance pourrait se situer à 9,8 %. Cette performance devrait dépendre de la poursuite du programme gouvernemental en cours d'exécution.

C'est dans le but de mieux capter toutes les dynamiques socioéconomiques qui ont caractérisé la poursuite du programme du Gouvernement en 2013, que le Gouvernement avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers organise une fois de plus la Revue globale du DSCR 2 et du PAG à travers le PAP renforcé dans neuf secteurs identifiés comme ayant un impact considérable sur la croissance (agriculture et développement rural, santé, éducation, infrastructures et travaux publics, énergie, hydrocarbures, mines, transports et voie de communication ainsi que environnement et changement climatique).

A cet effet, le secteur minier étant un axe fondamental de la croissance économique et du développement de la RDC, il a été retenu parmi ces secteurs jugés prioritaires et dont les conclusions des revues devraient servir d'in put à la revue globale.

La présente note thématique comporte les points suivants : l'évolution récente du Secteur, les engagements du Gouvernement dans le secteur, la mise en œuvre du PAP renforcé, les principaux acquis de la mise en œuvre et problèmes rencontrés, le financement du secteur, le mécanisme de suivi évaluation du secteur ainsi que les Perspectives (les recommandations).

I. EVOLUTION RECENTE

I.1. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR

D'une manière générale, les principaux problèmes auxquels le secteur minier est confronté, peuvent être regroupés de la manière suivante :

I.1.1. Du point de vue institutionnel :

De la situation des ressources humaines :

Le problème des ressources humaines se traduit sous deux aspects principaux :

1. Le déficit de personnel qualifié : l'analyse des fichiers du personnel du Ministère des Mines montre que le nombre de personnes qualifiées par rapport à l'effectif total du Ministère, dans les domaines techniques (mines, géologie, ingénierie, chimie), est insignifiant.
2. Le manque de motivation du personnel : ce problème est essentiellement lié à la modicité de la rémunération de manière générale dans l'Administration Publique en RDC.

De la situation des moyens logistiques et financiers :

L'insuffisance des moyens financiers et logistiques est l'un des maux qui rongent l'Administration Publique en RDC. Cette situation a pour effet l'inefficacité et le manque de performance des entités chargées d'administrer le Code Minier. Au sein du Ministère des Mines, deux facteurs principaux contribuent à cette situation :

- La sous-exécution du budget de l'Etat.
Le taux de réalisation du budget du Ministère des Mines est de 37% pour 2013. Cette situation illustre les difficultés financières auxquelles font face les Services du Ministère des Mines ;
- La non-réaffectation des recettes minières telle que prévue par le Code et le Règlement Miniers.
Ceci concerne toutes les entités. Le Ministère des Mines et ses Services spécialisés bien que servant de service d'assiette pour de nombreuses taxes et redevances du secteur ne sont pas suffisamment informés sur le paiement effectif et ne reçoivent pas de façon systématique les quotes-parts qui leur sont allouées conformément au Code et le Règlement Miniers.

De ce manque de moyens financiers résulte un important déficit logistique qui affecte de manière significative la capacité des entités publiques du secteur des mines à réaliser leur mandat. A titre illustratif on peut citer :

- Locaux exigus et dispersés dans Kinshasa pour l'Administration Centrale, et souvent en mauvais état ;
- Manque de laboratoires pour la Direction de Géologie et manque d'équipements appropriés pour les différents tests en ce qui concerne la Direction chargée de la Protection de l'Environnement Minier ;
- Insuffisance de laboratoires pour le CEEC ;
- Pas de réseau informatique sécurisé ;
- Insuffisance des matériels informatiques et de bureaux au regard des effectifs ;
- Manque de véhicules pour les inspections.

De la situation des conflits de compétences :

Les conflits des compétences potentiels opposent les entités chargées de l'Administration des mines avec d'autres entités du secteur public. Par exemple :

- Ministère des Mines (Direction chargée de la Protection de l'Environnement Minier, DPEM) et le Ministère de l'Environnement ;

- Le Ministère des Mines (CAMI) et le Ministère des Finances (DGRAD).

Du déficit communicationnel :

Au sein de l'Administration Centrale à Kinshasa, les Directions et différents Services ont tendance à évoluer en solo par manque de moyens de communication (réseau informatique sécurisé, téléphone, internet) mais aussi du fait que les Services du Ministère sont dispersés sur six (6) sites dans la ville de Kinshasa. Cette situation rend difficile une bonne collaboration et affecte l'efficacité de différentes entités en charge de l'administration du Code Minier.

Le manque de communication entre le Ministère des Mines et les autres entités du secteur public est particulièrement ressenti dans la collecte des revenus liés à l'activité minière. En effet, certaines recettes sont liquidées par l'Administration des Mines et encaissées par les régies financières. Il apparaît que les services des mines n'ont pas toujours l'information sur les montants effectivement encaissés ni sur les revenus qui sont collectés sans leur intervention, par la DGI et la DGDA.

Cette situation contribue à un manque de visibilité pour l'Administration Publique en général sur sa performance et notamment sur l'exhaustivité des recettes collectées et/ou pouvant être collectées au sein du secteur des Mines.

De la présence des Services et Administration des Mines en Provinces :

Au regard de la superficie de notre pays aux dimensions continentales, le Ministère des Mines n'est pas en reste par rapport aux difficultés qu'éprouvent les autres Administrations en raison de sa faible représentativité en Provinces.

C'est pourquoi, en attendant l'achèvement de la politique de la décentralisation et du découpage territorial, on assiste à la multiplication des Divisions Provinciales dans les Provinces où les activités minières sont loin des chefs-lieux. Ainsi donc, l'Administration des Mines compte présentement 17 Divisions provinciales au lieu de 11 auparavant. En outre, on assiste également au déploiement en Provinces des Services spécialisés du Ministère dont le CAMI et le CEEC. Et ce, dans le souci de rapprocher l'administration des administrés.

I.1.2. Du point de vue de la recherche géologique et minière :

Peu d'études approfondies ont été menées sur le Territoire national depuis près de 50 ans. Environ 86% de l'étendue du pays est inexploré et le reste l'est, pour l'essentiel, à l'aide des techniques et méthodes scientifiques vieilles de près de 50 ans. Cette situation a pour incidence, un manque à gagner important pour le pays dans la mesure où les données géologiques et minières constituent l'élément fondamental de décision pour l'investisseur dans le secteur.

Par ailleurs, cet état de fait ne permet pas au Ministère des Mines et aux entités chargées de la gestion du secteur de réaliser pleinement leurs missions de promotion et de contrôle de l'activité minière.

I.1.3. Du point de vue de la gestion du secteur des mines :

En dépit des efforts consentis pour assurer une bonne gestion du secteur minier, le suivi et le contrôle des activités minières pour certaines raisons évoquées plus haut n'ont pas été à la hauteur des attentes

Le guichet du Cadastre Minier avait été fermé pour assainir le fichier des droits miniers et de carrières. L'opération étant en voie de finalisation, le Ministère s'attèle d'ores et déjà à la réouverture dudit guichet. Entre temps une fiche signalétique a été conçue par le Ministère dans le but de capter l'information la plus exhaustive possible des Opérateurs du secteur.

En outre, fort de la réalité que les mines sont des ressources épuisables, il sied de penser, dès à présent, à l'après-mine. C'est ici où les réflexions doivent être orientées dans le sens de la mise en place du Fonds minier pour les générations futures.

Enfin, par rapport au respect des obligations sociétales et environnementales dans le secteur, un cahier de charges type est en voie d'élaboration par les Services et Administration des Mines.

I.1.4. Du point de vue de l'Exploitation Minière :

Dans l'optique d'encourager l'exportation des produits miniers marchands à valeur ajoutée élevée, le Ministère des Mines a notamment exigé depuis 2012

aux Comptoirs des substances la filière stannifère de se transformer en entités de traitement et/ou de transformation desdites substances. Dans le même ordre d'idées, une nomenclature plus restrictive des produits miniers marchands a été publiée par voie d'arrêté.

A noter le manque criant de structures de financement pour les projets miniers et le faible niveau d'encadrement de l'exploitation artisanale qui émoussent les efforts en train d'être consentis pour assurer l'évolution de cette exploitation vers la petite mine. Il en résulte un très faible niveau de création de la classe moyenne congolaise tant attendue dans le secteur.

Pour les motifs évoqués ci-dessus, ainsi que pour le faible impact du secteur minier sur les recettes publiques et le social des congolais, le ministère des Mines a jugé opportun d'engager la révision du Code minier.

II. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT DANS LE SECTEUR

Le principal objectif du Gouvernement consiste à développer un secteur des mines compétitif et durable, socle d'un Congo émergent pour assurer le bien être social de la population.

Pour y parvenir, le Gouvernement entend :

1. Renforcer les capacités institutionnelles;
2. Intensifier les recherches géologiques et minières;
3. Redynamiser la gestion du secteur des mines;
4. Organiser le cadre de l'exploitation minière.

III. MISE EN ŒUVRE DU PAP RENFORCE

Le diagnostic fait du secteur minier a permis la mise en place d'un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) renforcé qui comprend les Objectifs Stratégiques, Généraux et Spécifiques repris dans le tableau ci-dessous :

Objectifs Stratégiques (Axes)	Objectifs Généraux (Programmes)	Objectifs Spécifiques (Sous-programmes)
RENFORCER LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la gestion des ressources du Ministère (Administration et Services spécialisés) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la bonne gestion des ressources humaines ; ➤ Assurer la bonne gestion des ressources matérielles et financières.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser la planification stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer la planification Stratégique et la programmation des actions du Ministère ; ➤ Renforcer les capacités matérielles et mobiliser les ressources financières nécessaires ; ➤ Assurer la gestion du dispositif de coopération et de partenariat.
INTENSIFIER LES RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la connaissance du sol et du sous-sol 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mener des études géologiques du potentiel minier ; ➤ Mener des études économiques du potentiel minier.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Centraliser les données géologiques et minières 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place une banque des données géologiques et minières nationales.

Objectifs Stratégiques (Axes)	Objectifs Généraux (Programmes)	Objectifs Spécifiques (Sous-programmes)
REDYNAMISER LA GESTION DU SECTEUR DES MINES	➤ Améliorer la gestion du domaine minier	➤ Assainir le fichier des droits miniers et de carrières.
	➤ Assurer le développement durable du secteur	➤ Améliorer les volets social et environnemental du secteur minier ; ➤ Assurer l'après-mine.
ORGANISER LE CADRE DE L'EXPLOITATION MINIERE	➤ Renforcer le Cadre légal et réglementaire	➤ Assurer le suivi de la mise en œuvre de la réforme et son application.
	➤ Formaliser et organiser l'exploitation minière artisanale	➤ Améliorer l'encadrement des exploitants artisanaux.
	➤ Lutter contre la fraude et la contre bande minières	➤ Assurer la traçabilité et la redevabilité ; ➤ Assurer la transparence et la responsabilisation.

IV. PRINCIPAUX ACQUIS ET PROBLÈMES RENCONTRÉS

IV.1. Acquis

- ❖ Sur le plan du renforcement des capacités institutionnelles :
 - Opérationnalisation de PROMINES, fruit du contrat signé entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo d'une part et d'autre part la Banque Mondiale et l'Agence de Coopération Britannique (DFID) ;
 - Organisation de l'Audit du cadre institutionnel et organisationnel régissant le secteur des mines avec la mise en place du Comité de Pilotage chargé de l'application des recommandations y afférentes ;
 - Dotation des matériels roulants : Sept jeep 4x4 pour l'Administration centrale et Dix sept pick-up 4x4 double cabine et un mini-bus de 12 places pour l'Administration des Mines;

- Formation de quatre experts du Ministère au Botswana en télédétection, dans le cadre du protocole d'accord entre le Ministère des Mines et la firme Japonaise JOGMEC ;
 - Sélection des experts devant suivre la formation dans les domaines de Statistiques, Plan comptable OHADA, Principes de calcul de la redevance minière, Méthodes de protection de l'environnement minier ;
 - Acquisition des équipements informatiques par le Centre d'Evaluation, d'Expertise et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuse ;
 - Réalisation des études techniques des travaux de réhabilitation des bâtiments devant abriter l'Administration des Mines et organismes rattachés au Ministère des Mines à Kisangani, Kinshasa et Kindu ;
 - Travaux de réhabilitation des locaux des Immeubles SAKIMA à Kindu et CADECO à Kisangani pour le Cadastre Minier ;
 - Acquisition des Matériels et Equipements Informatiques aux Services rattachés au Ministère des Mines : SAESSCAM et CAMI ;
 - Etablissement d'un état des lieux et plans d'actions des centres de formation professionnelle...
- ❖ Sur le plan de la recherche géologique et minière :
- Signature du contrat avec le Musée Royal d'Afrique Centrale (MRAC) de TERVUREN (Belgique) pour les recherches géologiques et minières dans les zones sélectionnées issues des Zones de Recherches Géologiques ;
 - Signature du contrat avec la firme Japonaise JOGMEC, dans les domaines de la télédétection et du Système d'Informations Géographiques (SIG) ;
 - Etude bibliographique et compilation des données existantes sur les réseaux géodésique de la RDC.
- ❖ Sur le plan de la gestion du secteur des mines :
- Lancement effectif du Certificat régional CIRGL/RDC, pour accompagner nos produits miniers marchands des filières aurifère et stannifère dans le marché international ;
 - Qualification et validation des sites miniers dans la partie Est du pays, particulièrement dans le Territoire de KALEHE dans le Sud-Kivu et les Territoires de KAILO, KABAMBARE et PANGI dans le Maniema ;
 - Participation régulière à tous les Forums de l'OCDE-CIRGL-GE/NU et respect dans la mise en œuvre des six outils de l'OCDE ainsi que dans l'application de la Loi DODD FRANCK, permettant ainsi de vendre

nos produits miniers marchands des filières aurifère et stannifère sur le marché international auprès des utilisateurs finaux ;

- Signature de l'Arrêté Ministériel portant interdiction formelle d'exporter les produits miniers marchands à l'état brut ;
- Assainissement du fichier des titres miniers au Cadastre Minier ;
- Tenue de la Première Edition de la Conférence minière de la République Démocratique du Congo à Lubumbashi, les 30 et 31 janvier 2013 ;
- Réalisation de l'Etude sur la Situation Sociale et Environnementale (ESSE) du Secteur Minier ;
- Fourniture, Installation Serveurs et connexes pour CAMI ;
- Fourniture Matériels et équipements informatiques pour le CAMI ;
- Fourniture Matériels et équipements informatique et bureautique pour le processus de Kimberley ;
- Fournitures, installation Mobiliers pour le Processus de Kimberley.

❖ Sur le plan de l'organisation du cadre de l'exploitation minière :

- Mise en œuvre du processus de retouche du Code Minier en concertation avec les différentes parties prenantes ;
- Appui aux travaux de la Société civile sur les propositions d'amendement du Code et Règlement Miniers ;
- Amendement du « Manuel des procédures de traçabilité des produits miniers, de l'extraction à l'exportation » qui énonce et limite les nombres des services intervenants le processus d'exportation des produits miniers marchands ;
- Réhabilitation du Centre de Recherches Minières, en sigle « CRM », de Bukavu avec l'appui du Bureau Fédéral Allemand de Géosciences et des Ressources Naturelles (BGR) ;
- Fourniture des équipements nécessaires à la mise en place des systèmes de traçabilité ITSCI ;
- Fourniture des équipements aux exploitants artisanaux dans le Katanga ;
- Fourniture des équipements et matériels au SAESSCAM ;
- Appui au Budget de fonctionnement de l'ITIE.

IV.2. Problèmes rencontrés

- Non formalisation du Comité de Suivi-Evaluation du PAP - CDMT/MINES ;
- Manque de lien entre le PAP renforcé et le Budget accordé en 2013 ;
- Difficultés de capter tous les financements dirigés vers le secteur minier ;

- Faible rémunération du Personnel ;
- Opérationnalisation tardive de PROMINES ;
- Faibles hauteur ainsi que libération du budget alloué au secteur en 2013.

V. FINANCEMENT DU SECTEUR

Les besoins du PAP Renforcé du Ministère des Mines pour l'année 2013 ont été évalués à **67 949,83** millions de FC avec un financement prévisible (Dotation) de **31 696,79 millions CDF**, soit 46 %, repartis comme suit :

- Ressources du Gouvernement : **19 672, 14** millions CDF, soit 62% de dotation;
- Ressources externes : **12 024,65** millions CDF, soit 38% de dotation.

Ce qui dégage un **Gap** (financement à rechercher) de **35 610,04** millions CDF, soit 64% des besoins.

V.1 Tableau Synthèse Dotation PAP CDMT en millions de CDF

Année	2013		
	BESOINS	DOTATION	GAP
TOTAL	67 949, 83	31 696, 79	35 610,04
AXE 1: RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES	54 287,39	19 672,14	34 615,25
PROGRAMME 11: GESTION DES RESSOURCES	53 863,89	19 672,14	34 191,75
SOUS-PROGRAMME 1101: Gestion des Ressources Humaines	1 204,63		1 204,63
SOUS-PROGRAMME 1102: Gestion des Ressources Matérielles et Financières	52 659,26	19 672,14	32 987,12
PROGRAMME 12: GESTION STRATEGIQUE	423,50		423,50
SOUS-PROGRAMME 1201: Planification et Programmation	423,50		423,50
AXE 2: RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES	7 900,00	7 900,00	-
PROGRAMME 21: AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU SOL ET DU SOUS-SOL	7 900,00		7 900,00
SOUS-PROGRAMME 2101: Développement des Infrastructures de Géodonnées	3 900,00	3 900,00	-
SOUS-PROGRAMME 2102: Etudes économiques du potentiel minier	4 000,00	4 000,00	-
PROGRAMME 22: CENTRALISATION DES DONNEES GEOLOGIQUES			-
SOUS-PROGRAMME 2201: Mise en place d'une banque des données géologiques et			-

minières nationales			
AXE 3: GESTION DU SECTEUR MINIER ET DEVELOPPEMENT DURABLE	3 901,56	3 177,00	724,56
PROGRAMME 31: GESTION DU DOMAINE MINIER	456,00		456,00
SOUS-PROGRAMME 3101: Assainissement des droits miniers et de carrières	456,00		456,00
Année	2013		
	BESOINS	DOTATION	GAP
PROGRAMME 32: GESTION DU VOLET SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DU SECTEUR MINIER	3 445,56	3 177,00	268,56
SOUS-PROGRAMME 3201: GESTION DU VOLET SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DU SECTEUR MINIER	3 325,56	3 177,00	148,56
SOUS-PROGRAMME 3102: Prise en compte des générations futures dans l'exploitation minière	120,00		120,00
AXE 4: ORGANISATION DU CADRE D'EXPLOITATION MINIERE	1 860,88	947,65	913,23
PROGRAMME 41: ORGANISATION DE L'EXPLOITATION MINIERE ARTISANALE	913,23		913,23
SOUS-PROGRAMME 4101: Appui à la Gestion de l'Exploitation minière artisanale et à petite échelle	443,23		443,23
SOUS-PROGRAMME 4102: Lutte contre les pandémies et la promiscuité dans les zones d'exploitation artisanale	470,00		470,00
PROGRAMME 42: LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CONTRE BANDE MINIERES	697,65	697,65	-
SOUS-PROGRAMME 4201: Renforcement, transparence et responsabilisation	697,65	697,65	-
PROGRAMME 43: RENFORCEMENT DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE	250,00	250,00	-
SOUS-PROGRAMME 4301: Suivi de la mise en œuvre de la réforme minière	250,00	250,00	-

V.2 Tableau Synthèse niveau d'exécution du PAP-CDMT en
Millions de CDF en 2013

Ce tableau nous donne le niveau d'exécution des fonds alloués et par l'Etat et par les Partenaires Techniques et Financiers. Les détails de ces fonds sont repris dans la matrice du PAP-CDMT en annexe, comprenant les Axes, Programmes, Sous-programmes, Projets, Indicateurs de suivi et de Résultats ainsi que leurs Sources de financement.

Année	2013		
	DOTATION	EXECUTION	TAUX D'EXECUTION
TOTAL	31 696, 79	17 035,06	54%
AXE 1: RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES	19 672,14	14 371,91	73%
PROGRAMME 11: GESTION DES RESSOURCES	19 672,14	14 051,06	71%
SOUS-PROGRAMME 1101: Gestion des Ressources Humaines		135,74	
SOUS-PROGRAMME 1102: Gestion des Ressources Matérielles et Financières	19 672,14	13 915,32	71%
PROGRAMME 12: GESTION STRATEGIQUE		320,85	
SOUS-PROGRAMME 1201: Planification et Programmation		320,85	
AXE 2: RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES	7 900,00	651,09	8%
PROGRAMME 21: AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU SOL ET DU SOUS-SOL		633,61	
SOUS-PROGRAMME 2101: Développement des Infrastructures de Géodonnées	3 900,00	633,61	16%
SOUS-PROGRAMME 2102: Etudes économiques du potentiel minier	4 000,00		0%
PROGRAMME 22: CENTRALISATION DES DONNEES GEOLOGIQUES		17,48	
SOUS-PROGRAMME 2201: Mise en place d'une banque des données géologiques et minières nationales		17,48	

AXE 3: GESTION DU SECTEUR MINIER ET DEVELOPPEMENT DURABLE	3 177,00	806,24	25%
PROGRAMME 31: GESTION DU DOMAINE MINIER			
SOUS-PROGRAMME 3101: Assainissement des droits miniers et de carrières			
PROGRAMME 32: GESTION DU VOL ENVIRONNEMENTAL DU SECTEUR MINIER	3 177,00	806,24	25%
Année	2013		
	DOTATION	EXECUTION	TAUX EXECUTION
SOUS-PROGRAMME 3201: GESTION DU VOLET SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DU SECTEUR MINIER	3 177,00	806,24	25%
SOUS-PROGRAMME 3102: Prise en compte des générations futures dans l'exploitation minière			
AXE 4: ORGANISATION DE L'EXPLOITATION MINIERE	947,65	1 205,82	127%
PROGRAMME 41: ORGANISATION DE L'EXPLOITATION MINIERE ARTISANALE			
SOUS-PROGRAMME 4101: Appui à la Gestion de l'Exploitation minière artisanale et à petite échelle			
SOUS-PROGRAMME 4102: Lutte contre les pandémies et la promiscuité dans les zones d'exploitation artisanale			
PROGRAMME 42: LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CONTRE BANDE MINIERES	697,65	786,73	113%
SOUS-PROGRAMME 4201: Renforcement, transparence et responsabilisation	697,65	786,73	113%
PROGRAMME 43: RENFORCEMENT DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE	250,00	419,10	168%
SOUS-PROGRAMME 4301: Suivi de la mise en œuvre de la réforme minière	250,00	419,10	168%

VI. MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION

Il existe au sein du Ministère des Mines plusieurs mécanismes de Suivi-Evaluation dont voici les principaux :

1. *Commission de Suivi-Evaluation du PAP-CDMT*

Cette commission a pour mission le suivi sectoriel du Programme d'Actions Prioritaires du Ministère cadré sur les dépenses à moyen terme. A cet effet, elle joue le rôle de coordination de tous les mécanismes de suivi-évaluation.

2. *Comité de Suivi-Evaluation des Recommandations de la Conférence Minière de la République Démocratique du Congo*

Ce comité a été mis en place à l'issue de la première Conférence minière de la RDC, tenue à Lubumbashi les 30 et 31 janvier 2013 dont l'objectif était de réfléchir sur les questions de la Bonne Gouvernance et de la Transparence dans le secteur des Mines. Il y a lieu de préciser que cette conférence se tiendra annuellement dans une des provinces de la RDC.

Ce comité a pour mission le suivi et l'évaluation des recommandations issues de ces conférences.

3. *Comité de Suivi-Evaluation de la Feuille de Route du Ministère des Mines*

Ce comité a pour mission de veiller à l'exécution des Actions du Gouvernement dans le Secteur des Mines.

4. *Comité Technique de Suivi de PROMINES (CTS/PROMINES)*

C'est la structure de surveillance technique de PROMINES qui, conformément au Project Appraisal Document (PAD) du Projet, a la responsabilité de fournir l'ensemble des activités de surveillance et de valider les Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA) relatifs au Projet au niveau national.

5. *Groupe Thématique Sectoriel Mines, Hydrocarbures et Electricité*

De manière générale, les Groupes Thématiques Sectoriels ont été créés comme cadres de concertation entre le Gouvernement et ses partenaires au développement pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté ainsi que des accords internationaux (la Déclaration de Paris, l'Agenda d'actions d'Accra, l'Agenda de Kinshasa, le Partenariat de Busan, etc.) relatifs à l'efficacité de l'aide au développement.

L'objectif principal du GTS/M-H-E est de maximiser les efforts de tous les partenaires du secteur dans la perspective de la promotion des industries extractives et de l'électricité pour l'accélération de la croissance économique et la création d'emplois décents.

6. Comité de Pilotage du Processus de la Réforme du secteur des Mines

A l'issue de l'Audit du Cadre Institutionnel et Organisationnel du Secteur des Mines, il a été recommandé la mise sur pied d'une structure chargée de l'application des recommandations dudit Audit.

VII. PERSPECTIVES

Après avoir fait l'état des lieux du secteur, le Ministère des Mines envisage de s'atteler à ce qui suit :

- ❖ Sur le plan du renforcement des capacités institutionnelles :
 - Optimiser la gestion des Ressources Humaines ;
 - Réorganiser la structure du Ministère des Mines ;
 - Optimiser le dispositif de gestion financière et améliorer les ressources logistiques au sein du secteur des Mines ;
 - Formaliser le Comité de Suivi-évaluation du PAP -CDMT/MINES.

- ❖ Sur le plan de la recherche géologique et minière :
 - Créer un service national de géologie et le doter des moyens conséquents ;
 - Mettre à jour la banque des données géologique et minière ;
 - S'assurer, dans la conclusion des contrats et accords du secteur minier, de l'existence de la clause « Transfert de Technologies ».

- ❖ Sur le plan de la gestion du secteur des mines :
 - Déployer l'Administration et les Services spécialisés au niveau des Provinces et Entités Territoriales Décentralisées ;
 - Créer un fonds minier ;
 - Finaliser en urgence le cahier de charge type des obligations sociétales et environnementales des opérateurs du secteur.

❖ Sur le plan de l'organisation du cadre de l'exploitation minière :

- Veiller au respect de la nomenclature des produits miniers marchands admissibles à l'exportation ;
- Encourager l'établissement des structures de financement des projets miniers ;
- Redynamiser la gestion du secteur artisanal ;
- Hâter la révision du Code Minier et de ses mesures d'application.

Fait à Kinshasa, le 7 juillet 2014

Martin KABWELULU